

La gouvernance de la mer et du littoral

Documents de planification /
Modes de concertation

Nicolas Boillet



Documents de planification	Modes de concertation
Stratégie nationale pour la mer et le littoral (art. L. 219-1 c. env.)	Conseil national de la mer et des littoraux (art. 43 de la loi littoral) / Conseils maritimes de façades
Documents stratégiques de façade (art. L. 219-3 c. env.) Documents stratégiques de bassin (art. L. 219-6 c. env.)	Conseils maritimes de façade (art. L. 219-6-1 C. env.) Conseils maritimes ultramarins (art. L. 219-6 C. env.)
Plan d'action pour le milieu marin (art. L. 219-9 C. env.)	Conseils maritimes de façade (art. R. 219-13 C. env./ Décret 5 mai 2011)
Directive territoriale d'aménagement et de développement durable du territoire (art. L.113-1 C. urb.)	Association des collectivités territoriales et des groupements de communes (art. 113-2 C. urb.)
Schéma de mise en valeur de la mer (art. 53 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983)	Association des collectivités territoriales concernées et des acteurs professionnels et associatifs (art. 10 du décret n°86-1252 du 5 décembre 1986) [groupes de travail /comité de pilotage]
Schéma de cohérence territoriale (L. 122-1-1 C. urb.) Schéma de cohérence territoriale avec chapitre individualisé valant SMVM (L. 122-1-11 C. urb.)	Personnes associées (L. 122-7 C. urb.) Concertation (L. 300-2 C. urb.)